

Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, Maire, TROCHU Pierre, Adjoint, CHARPENTIER Jocelyne, conseillère déléguée, MORICE Anne-Marie, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, Isabelle MOYNAT DANET, BARIOU Marie-Noëlle, MAILLARD Sylvie

Etait absente : TALLEC Christa, Adjointe,

Date de convocation : 12 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13 : Votants : 13

Marie-Noëlle BARIOU a été élu secrétaire de séance

N° : 2017 - 73

Monsieur POIRIER Jean-Luc ne prend pas part au vote

Thème : Finances locales

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de fixer la rémunération des agents recenseurs de la commune qui réalise les opérations du recensement de 2018.

Objet :

Recensement de la population 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

– décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à raison de :

- 1.70 € par bulletin individuel rempli,
- 1.05 € par feuille de logement remplie,
- La commune versera un forfait de 400 € par agent couvrant les frais de transport, les séances de formation, la mise sous pli des lettres et la tournée de reconnaissance.

– demande à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant au recensement de la population.

N° : 2017 - 74

Thème : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente la demande de l'Office Notarial de MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle AB 240 (rue du Petit Chemin) située dans le périmètre du DPU.

Objet : Droit de Préemption urbain : parcelle AB 240

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– décide de ne pas préempter la parcelle AB 240.

N° : 2017 - 75

Thème : Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente la demande de l'Office Notarial de SAINT MEEN LE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 301 / 304 / 308 / 461 (rue de Brocéliande) situées dans le périmètre du DPU.

Objet : Droit de Préemption urbain : parcelle AB 301 / 304 / 308 / 461

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– décide de ne pas préempter les parcelles AB 301 / 304 / 308 / 461.

N° : 2017 - 76

Thème : Finances locales

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de vendre la citerne d'eau situé rue du Grand Guéret et qui ne fonctionne plus. Monsieur le maire demande de se prononcer sur un prix de vente de cette citerne.

Objet : cession de la citerne d'eau de 120 m³

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (3 voix pour 2 500 €, 10 voix pour 2 000 €),

- décide de fixer le prix de vente de la citerne à 2 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

N° : 2017 - 77

Thème : Convention

Monsieur le Maire rappelle au conseil le dispositif Ecogarde qui est une association de protection de l'environnement investie d'une véritable mission de service public. Elle cherche à améliorer concrètement la protection du patrimoine naturel grâce à des actions de surveillance, de valorisation, de sensibilisation, de médiation et de prévention auprès des usagers de la nature.

Objet :

Renouvellement de la convention Ecogarde

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette

convention. Le coût de l'adhésion est de 100 € et la prestation de mise à disposition d'écogardes de 904.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler son adhésion au dispositif Eco Garde pour une année à compter du 1^{er} décembre 2017 pour un montant de 100 €
- approuve la convention d'adhésion du dispositif Eco Garde,
- accepte la prestation « mise à disposition d'écogardes » pour un montant de 904.80 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le devis de la prestation.

N° : 2017 - 78

Thème : Convention

Objet :

Aménagement rue de Bléruais : convention avec le Département

Monsieur le Maire présente au conseil la convention proposée par le Département dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Bléruais. Cette convention fixe les conditions techniques, administratives et financières dans lequel cet aménagement sera réalisé et géré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières de l'aménagement de la rue de Bléruais
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

N° : 2017 - 79

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°8

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 8

Chapitre 011 : charges à caractère générale

61558 : entretien et réparation : + 6 000 €

60632 : petits équipements : + 2 000 €

611 : Contrats : + 2 000 €

60613 : combustibles : + 1 000 €

TOTAL crédits à ouvrir: 11 000 €

Chapitre 012 : charges de personnel

6411 : personnel titulaire : - 8 000 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

65548 : autres contributions : - 1 000 €

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

6745 : subvention particulier : - 2 000 €

TOTAL crédits à réduire : 11 000 €

N° : 2017 - 80

Thème : Autres domaines de compétence

Objet : Invalidation d'une attestation

Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL, ne prend pas part au vote

Suite à une attestation de Monsieur le Maire datant du 07 mars 2011 indiquant que la hotte inox et les chambres froides du restaurant « le Relais de l'Hermine » appartiennent au locataire, Cyriaque LEGEMBRE, le conseil souhaite invalider cette attestation qui n'a fait l'objet d'aucune discussion auprès du conseil municipal. En effet toute modification du bail ou avenant doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Or dans le bail il est indiqué que la hotte inox et les chambres froides sont propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- annule l'attestation du 07 mars 2011 indiquant que la hotte inox et les chambres froides du restaurant « le Relais de l'Hermine » appartiennent au locataire, Cyriaque LEGEMBRE.

N° : 2017 - 81

Thème : Subventions

Objet : Devis liaison et voie douce

Monsieur le Maire présente le devis d'EDM INFRA concernant des aménagements de voies et liaisons douces sur la commune. Cette prestation permettra de d'élaborer un dossier de subvention. Le montant de la prestation est de 2 200 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte le montant de la prestation de 2 200 €HT proposé par EDM INFRA

- autorise Monsieur le maire à signer le devis et toutes les pièces s'y rapportant

N° : 2017 - 82

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°9

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 9

Chapitre 012 : charges de personnel

6216 : personnel affecté : + 1 000 €

TOTAL crédits à ouvrir: 1 000 €

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

6531 : indemnités élus : - 1 000 €

TOTAL crédits à réduire : 1 000 €

N° : 2017 - 83

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°10

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 10

DI : compte 27638 ch. 27 : + 300 €

DI : compte 2313 op 105 : - 300 €

N° : 2017 - 84

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget lotissement Anne de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Budget commune – Décision modificative n ° 2

DF : compte 6045 ch. 011 : + 300 €

RF : compte 71 355 ch. 042 : + 300 €

DI : compte 3 555 ch.040 : + 300 €

RI : compte 16311 ch. 16 : + 300 €

Délibérations 2017 – 73 à 2017 – 84

MINIER Marcel		POIRIER Jean-Luc	
TROCHU Pierre		CARRISSANT Pierrick	
TALLEC Christa		LE VAILLANT Nicolas	
MORICE Anne-Marie		FORTIN Marcel	
BESNARD Jacques		MOYNAT DANET Isabelle	
CHARPENTIER Jocelyne		MAILLARD Sylvie	
BRIAND Claude		BARIOU Marie-Noëlle	